

Conditions de la Gazette :

L'ABONNEMENT pour les Mois, Jours, et Semaines. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, dans chaque ligne.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année; les prix sont de \$40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Motet Guirmand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Théron Le Blanc.

A Donsville, chez F. Boze, instituteur.

Aux Atchafalapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK

Le navire Ligne de New-York, qui régulièrement à la Nouvelle-Orléans, les 5 et 22 de chaque mois, comme suit :

- Le navire KENTUCKY, cap. Rathbone.
- Le navire TALMA, cap. Marshall.
- Le navire ILLINOIS, cap. Watson.
- Le navire TENNESSEE, cap. ...
- Le navire LOUISIANA, cap. ...

Le public peut compter sur l'exactitude dans l'expédition de toutes les lettres.

L'époque de l'embarquement de New-York, est fixé au 15 et 22 de chaque mois.

15 oct. Foster & Hutton.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton Rouge, et les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, cap. ...

POUR LE BAYOU SARAH,

La Nouvelle-Orléans, Baton Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements. Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, cap. ...

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS.—Mr. Couveller voulant remplir au mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit de voir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter.

ROSE D'ACAJOU.

AVENDRE.—18,698 piés de BOIS d'ACAJOU de St. Domingue (Nisac) qualité supérieure.

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la Halle aux viandes, à l'encolure de la rue Madison, et de bons magasins avec entrées, deux cuisines à étages, &c.

SUCRE

du sucre, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par 13 sept J. MAGER.



J. B. JOINAU, SELLIER ET CARROSSIER.

PREVIENT ses amis et les habitants, qu'il a tenu son atelier dans le rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, dans l'emplacement ci-devant occupé par Mr. Languedo, où il entreprendra toute espèce d'ouvrages concernant son état, ainsi que les raccommodages.

Changement de domicile.

J. B. FAUCHEZ prévient le public qu'il a transféré son atelier, rue Condé entre les rues St. Anne et Madison, où il continue à entreprendre toute espèce d'ouvrages concernant sa profession, et à des prix modérés.



ÉCLAIRES NARRÉS.

Un nègre nommé Bill, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle-Orléans. Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure.

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a : Coton de 3-4 et 4-4, Idem écu 3-4 et 4-4, Gingas, Plaids, Tickings, Mouchoirs, toiles d'Irlande, Rubans, batiats, peignes, Toile de Russie, osanburgs, Couvertes, &c.

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS.—Mr. Couveller voulant remplir au mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit de voir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter.

Mr. Couveller saisit cette circonstance pour prévenir les parents de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il a été annoncé dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain.

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la Halle aux viandes, à l'encolure de la rue Madison, et de bons magasins avec entrées, deux cuisines à étages, &c.

AVENDRE.—18,698 piés de BOIS d'ACAJOU de St. Domingue (Nisac) qualité supérieure.

SUCRE

du sucre, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par 13 sept J. MAGER.



WHEATON & JOHNSON,

viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee, 60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels on trouve de prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets.

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee, et à vendre au magasin de souigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

DOUBLONS

60 Doublons Colombiens, à vendre par 1er sept T. Toby.

Demande d'un Apprenti.

ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 15 sept

Lettres sur le Mexique,

ou Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1825 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra aussi faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendra au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mr. B. Levy, A. L. Desmarc, et C. Jourdan & Co., à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

DES MARCHANDISES

En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les souignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 3 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osanburgs.

CONFITURES DE LA HAVANE.

Le souigné vient de recevoir du brick Godden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangé dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouvaves.

AVIS

Ms. FLETCHER a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parents de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. Prix: \$3 par mois.

AVIS

Ms. FLETCHER a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parents de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. Prix: \$3 par mois.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de L'ETAT DE LA LOUISIANE.
2d. CLASSE.
Autorisée par l'Etat de la Louisiane.
Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

PROSPÉC-TUS.

- 1 Lot de... \$10,000 est... \$10,000
- 1 Lot de... 8,000 est... 8,000
- 1 Lot de... 6,000 est... 6,000
- 1 Lot de... 6,000 est... 6,000
- 1 Lot de... 5,000 est... 5,000
- 1 Lot de... 4,000 est... 4,000
- 6 Lots de... 1,000 est... 6,000
- 12 Lots de... 500 est... 6,000
- 156 Lots de... 100 est... 15,600
- 780 Lots de... 10 est... 7,800
- 7800 Lots de... 6 est... 46,800

23,360 billets à \$6, 121,600

Dans cette loterie composée de 20 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 50; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, à nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 20 numéros, depuis 1 jusqu'à 50 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils seront tirés, aura droit à \$20,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	\$5000
2, 1 et 3	4000
3, 5 et 1	3000
3, 1 et 2	2000
3, 2 et 1	1000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants—2, 3, et 4, dans quelque ordre de permutation, que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets qui auront deux des numéros sortis, auront droit chacun à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 2 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 50

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 1% pour cent.

J. F. RIBETTY, Commissaire. L. POTTIER, Administrateur Ayant l'honneur de caution. Tous les ordres doivent être franc de port et seront exécutés avec promptitude. S'adressant à

J. C. VANDYKE, Agent, 1 sept No. 106, rue de Chartres.

AVIS aux Caboteurs, Escaleurs et Colporteurs, travaillant dans l'État de cet Etat.

Le souigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, escaleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes de la côte de cet Etat, prévient ceux qui s'occupent de ce genre de commerce, que son bureau est ouvert tous les jours, au coin des rues Corti et de la Lève N. 48, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février 1823, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets, approuvé le 25 avril 1826."

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il s'opposera contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il a placé, dans chaque paroisse, un agent de surveillance. L'amende est de \$50 à 100.

P. D. HENRY, 25 octobre—12

M. S. DUFOUR, marchand-tailleur, rue de Chartres N. 135, à côté de la Bourse Hewlet, prévient le public ainsi que ses pratiques, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de DRAPES super fins et CASIMERS. 20 octobre—3